



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION INTÉRIMAIRE DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Deuxième session

Rome, 4 – 8 octobre 1999

Programme de travail en matière d'harmonisation Fixation de normes

Point 7.1 de l'ordre du jour provisoire

1. Le programme de travail en matière d'élaboration de normes internationales concernant les mesures phytosanitaires est résumé ci-après. Deux projets de norme ont été distribués aux gouvernements pour consultation. Un projet de norme a été achevé et soumis à la Commission intérimaire des mesures phytosanitaires pour adoption. En outre, le Glossaire des termes phytosanitaires (Norme N° 5) a été révisé et soumis à la Commission intérimaire pour approbation. Deux normes supplémentaires devraient être distribuées aux gouvernements pour consultation, fin 1999.

2. Etat d'avancement du programme de travail relatif à l'établissement de normes concernant les mesures phytosanitaires.

a) Normes achevées, avec l'année de leur adoption:

N° 1: Principes de quarantaine végétale liés au commerce international; 1995

N° 2: Directives concernant l'analyse du risque phytosanitaire; 1995

N° 3: Code de conduite pour l'importation et le lâcher d'agents exotiques de lutte biologique; 1995

N° 4: Conditions requises pour l'établissement de zones exemptes d'organismes nuisibles; 1995

N° 5: Glossaire des termes phytosanitaires; 1995 (par le CEMP)

N° 6: Directives concernant la surveillance, 1997

N° 7: Système de certification des exportations; 1997

Par économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

N° 8: Détermination de la situation en matière d'organismes nuisibles dans une zone donnée; 1998

N° 9: Directives concernant les programmes d'éradication d'organismes nuisibles; 1998

- b) Normes approuvées par le CEMP et recommandées pour approbation par la Commission intérimaire en 1999 (point 5 de l'ordre du jour)
 - Conditions requises pour l'établissement de lieux de production et de sites de production exempts d'organismes nuisibles
 - Glossaire des termes phytosanitaires (révisé)
- c) Projets de norme approuvés par le CEMP à distribuer aux membres et aux organisations régionales de protection des végétaux pour consultation:
 - Directives concernant les certificats phytosanitaires
 - Analyse du risque phytosanitaire pour les organismes nuisibles soumis à quarantaine
- d) Projet de norme ayant fait l'objet d'observations lors des consultations et renvoyé au Secrétariat pour mise au point:
 - Méthodes d'inspection
- e) Projets de norme en attente d'examen et d'approbation par le CEMP à soumettre aux gouvernements pour consultation:
 - Directives concernant un système de réglementation des importations
 - Directives concernant la surveillance d'organismes nuisibles spécifiques: chancre citrique
- f) Normes achevées pouvant faire l'objet d'une révision
 - Norme N° 1 Principes de quarantaine végétale liés au commerce international
 - Norme N° 2 Directives concernant l'analyse du risque phytosanitaire
- g) Normes pour lesquelles des projets sont en cours de préparation:
 - Considérations d'ordre général et conditions spécifiques relatives aux organismes nuisibles réglementés non soumis à quarantaine (un groupe de travail a établi un premier projet; des conseils supplémentaires de la part d'experts sont nécessaires)
 - Directives concernant l'établissement de listes d'organismes nuisibles réglementés (groupe de travail prévu pour fin 1999)
 - Procédures de notification de non-conformité et d'interceptions (groupe de travail prévu pour 1999 différé)
- h) Normes pour lesquelles des documents de travail ont été établis ou des projets soumis:
 - Approches systémiques de la gestion du risque (document de travail établi par le Secrétariat)
 - Conditions requises pour l'importation de matériaux d'emballage en bois non manufacturé (projet de norme soumis par l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes)

La Commission intérimaire des mesures phytosanitaires est invitée à examiner l'état d'avancement du programme de travail et à prendre en considération les recommandations émanant de ses débats au titre du point 4 de l'ordre du jour (Priorités pour la fixation de normes), pour conseiller le Secrétariat en ce qui concerne l'orientation et les priorités du programme de travail.